



21 décembre 2021

(21-9566)

Page: 1/1

Comité des licences d'importation

Original: espagnol

**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES PROCÉDURES
DE LICENCES D'IMPORTATION¹**

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 7:3 DE L'ACCORD SUR
LES PROCÉDURES DE LICENCES D'IMPORTATION (2021)**

URUGUAY

La communication ci-après, datée du 20 décembre 2021, est distribuée à la demande de la délégation de l'Uruguay.

La Mission permanente de l'Uruguay a l'honneur d'informer le Comité des licences d'importation que la notification présentée au titre de l'article 7:3 de l'Accord dans le document G/LIC/N/3/URY/14 daté du 22 juillet 2020, reste valable pour l'année 2021.

¹ Voir le questionnaire figurant à l'annexe du document G/LIC/3.